

DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager

					Parcelle(s) N° :				
					Mail				
OBJET(S) CONCERNE(S) Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.									
Désigna	ation exact	e du patrimoine	arboré faisant l'ob	jet de la de	emande				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire			
□ Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO DEMANDE □ Abattage □ Elagage hors entretien courant									
MOTIFS ☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole ☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier) ☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique) ☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :									
Descripti	on des mo	tifs de la demand	le :						



DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires									
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)					

Lieu et date	 Signature du pro	poriétaire	
Lieu et date	 Signature du pro	prietaire	

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

DGE-BIODIV - Version 01.07.2024